



Messieurs et Mesdames les Présidents de clubs

Hyères, 15 octobre 2007

Objet :

Reconnaissance des écoles de vélo.

Messieurs et Mesdames les Présidents,

Le conseil d'Administration de la F.F.C. du 22 et 23 juin 2007 a entériné les propositions émanant de la direction Technique Nationale et de la commission jeunesse concernant les nouveaux labels des écoles de vélo.

Tous les niveaux d'activités sont identifiés et permettent aujourd'hui une reconnaissance selon le champ d'application :

- 1^{er} niveau : **école de vélo déclarée** (sans aucune contrainte, pas d'homologation)

- 2^{ème} niveau : **école de vélo homologuée** : l'activité de cette école doit être encadrée par un éducateur titulaire au minimum d'un diplôme BF1. Pour disposer d'une école homologuée, il faut remplir les conditions minimales : 10 licenciés et un éducateur titulaire du BF1 et autant d'éducateurs supplémentaires par tranche de 10 licenciés.

- 3^{ème} niveau : **label d'excellence des écoles de vélo** : l'objectif de ce label est d'inciter les clubs vers une démarche de progrès et de qualité. Le cahier des charges sera transmis première semaine de novembre. Les dépôts de candidature s'effectueront jusqu'au 30 décembre. une commission d'évaluation validera les candidatures. Une mallette pédagogique financée par ASO sera remis après l'obtention du label d'excellence.

Un formulaire est désormais disponible et **téléchargeable** sur le site fédéral : www.ffc.fr, dans la **rubrique «clubs»**.

NOUVEAU : Doit être renseigné dans ce formulaire les **activités proposées par le club** les niveaux 1 et 2, selon les effectifs des écoles de vélo 2007.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire,

Et vous prions d'agréer, Messieurs et Mesdames les Présidents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

José Bertolino

Responsable des Ecoles de Vélo